**Zeitschrift:** Kriminologisches Bulletin = Bulletin de criminologie

**Herausgeber:** Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

**Band:** 12 (1986)

**Heft:** 1-2

**Vorwort:** Avant-propos

Autor: Schuh, Jörg

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## AVANT-PROPOS

Cet avant-propos est destiné surtout aux collègues de langue française. C'est pour la dernière fois que le "Bulletin de Criminologie" paraîtra sous cette forme. Le Groupe de Travail Suisse en Criminologie qui édite ce bulletin s'est fixé comme but la collaboration de tous ceux, dans ce pays, pour lesquels la criminologie représente un besoin réel. Une égalité linguistique doit, de ce fait, être recherchée. Il n'y a pas de doute que jusqu'à présent la majorité des publications était en langue allemande. Ce fait n'émanait pas d'une intention de l'éditeur. Mais il est aussi indéniable que, jusqu'à ce jour, il était plus difficile de recevoir des publications en langue française destinées au bulletin.

C'est la raison pour laquelle nous allons changer de formule. Dès le prochain numéro, tous les documents seront publiés dans les deux langues. Nous espérons que ce nouveau procédé satisfaira les lecteurs.

Dans un deuxième temps nous allons nous efforcer de tenir les congrès annuels dans les deux langues. C'est pour des raisons financières qu'une traduction simultanée n'a pu s'effectuer. Nous chercherons des solutions pour fournir à tous les participants présents aux rencontres une participation agréable.

Nous saisissons cette occasion en priant nos collègues de langue française de nous soutenir en nous faisant parvenir des articles et des exposés dans leur langue et d'assurer ainsi une égalité d'information.

Jörg Schuh